Province de Québec
Régie de collecte environnementale de la Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration de la régie de collecte environnementale de la Rouge tenue le 13 novembre 2024 au siège social de la Régie situé au 53, chemin des Pionniers à La Macaza

Sont présents :
Madame Noémie Biardeau, administratrice substitut et conseillère de la municipalité de Labelle;
Madame Martine Labrosse, administratrice substitut et conseillère de la municipalité de Lac-Saguay;
Monsieur Luc Boisvert, administrateur substitut et conseiller de la municipalité de Nominingue;
Monsieur Gaëtan Castilloux, administrateur et maire de la municipalité de La Conception;
Monsieur Guy Gauthier, administrateur et conseiller de la municipalité de L'Ascension;
Monsieur Alain Otto, administrateur et conseiller de la ville de Rivière-Rouge;
Monsieur Johnny Salera, administrateur et maire de la municipalité de La Minerve;
Monsieur Yves Bélanger, président et maire de la municipalité de La Macaza.

Est également présent :
Monsieur André Séguin, secrétaire-trésorier et directeur général;
Monsieur Luc Laurin, directeur général adjoint.

1.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Sous la présidence de monsieur Yves Bélanger, la séance ordinaire du conseil d'administration de la régie de collecte environnementale de la Rouge du 13 novembre 2024 est ouverte à 17h05.

2.

2024.11.049 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1- Ouverture de la séance ordinaire

2- Adoption de l'ordre du jour

3- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juin 2024

4- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 septembre 2024

5- Approbation des déboursés et des comptes à payer pour les mois de juin, juillet et août 2024.

6- Approbation des déboursés et des comptes à payer pour les mois de septembre et octobre 2024

7- Réparation et entretien des bacs roulants

8- Protocole de contrôle de qualité du contenu des bacs

9- Détermination des taux de tarification en lien avec le règlement 011-2022 visant la tarification des services

10- Calendrier des séances ordinaires du conseil d'administration pour l'année 2025

11- Adoption de la grille salariale pour l'année 2025

12- Détermination du pourcentage de participation au régime volontaire d'épargne retraite (RVER)

13- Fin de l'entente intermunicipale de transbordement des matières recyclables intervenue avec le complexe environnemental de la Rouge

14- Fin de l'entente intermunicipale visant la fourniture d'un service de collecte des pellicules plastiques et des styromousses

15- Entente intermunicipale visant la fourniture d'un espace de stockage et de chargement des matières recyclables à des fins de transbordement intervenue avec le complexe environnemental de la Rouge

16- Appel d'offres 2024-01 - Camion à ordures à chargement latéral

17- Avis de motion et dépôt du projet de règlement d'emprunt 016-2025 décrétant l'achat d'un camion 10 roues équipé d'une benne à ordure avec chargement latéral et un emprunt de 460 000$

18- Vente du camion 01 – camion à ordures Sterling 2007 équipé d'une benne à ordure avec chargement arrière

19- Déneigement de la cour du garage

20- Deuxième modification aux prévisions budgétaires pour l'année 2024

21- Amélioration locative pour le garage de Labelle

22- Nomination à la présidence

23- Nomination à la vice-présidence

24- Période de questions

25- Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Gaëtan Castilloux d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

3.

2024.11.050 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JUIN 2024**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juin 2024 dans les délais requis et qu'ils s'en déclarent satisfaits.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Johnny Salera

Et résolu à l'unanimité :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juin 2024 soit adopté tel que préparé par le secrétaire-trésorier, M. André Séguin.

ADOPTÉE

4.

2024.11.051 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 SEPTEMBRE 2024**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration ont tous reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 septembre 2024 dans les délais requis et qu'ils s'en déclarent satisfaits.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Noémie Biardeau

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 septembre 2024 soit adopté tel que préparé par le secrétaire-trésorier, M. André Séguin.

ADOPTÉE

5.

2024.11.052 **APPROBATION DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER POUR LES MOIS DE JUIN, JUILLET ET AOÛT 2024**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration ont tous reçu la liste des déboursés et des comptes à payer pour les mois de juin, juillet et août 2024.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gaëtan Castilloux

ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter la liste des déboursés et des comptes à payer pour les mois de juin, juillet et août 2024 suivante :

Comptes	Juin 2024	Juillet 2024	Août 2024	Total
André Séguin		479.01 $		479.01 $
Assurances Jones			5 205.00 $	5 205.00 $
Astus inc.	183.96 $	183.96 $	183.96 $	551.88 $
Bureautique des Trois Vallées		316.62 $	138.23	454.85 $
Camion Excellence Peterbilt	11 200.17 $	289.17 $		11 489.34 $
Camion Freightliner Mont-Laurier	6 928.22 $	4 491.92 $	1 755.45 $	13 175.59 $
CLR Exel Radio	562.81 $	562.81 $	562.81 $	1 688.43 $
Cynthia Bisson	47.08 $			47.08 $
Daniel Tétreault CPA			3 334.94 $	3 334.94 $
Dépanneur l'Essentiel	333.19 $	383.07 $	158.87 $	875.13 $
FQM assurance	1 156.49 $			1 156.49 $
Garage François Thouin	163 444.78 $			163 444.78 $
Garage Jacques Pelletier			991.67 $	991.67 $
Guy Brassard		3.45 $	195.45 $	198.90 $
Groupe environnemental Labrie	5 546.05 $	7 946.62 $	10 424.34 $	23 917.01 $
Harnois Énergie	4 820.25 $	4 422.80 $	5 666.51 $	14 909.56 $
La Capitale	1 997.54 $	2 036.78 $	2 036.78 $	6 071.10 $
Luc Laurin			24.00 $	24.00 $
Mariette Brabant (bris sur sa propriété)			400.00 $	400.00 $
Municipalité de La Macaza	30 945.38 $	350.00 $		31 295.38 $
Municipalité de La Minerve		5 546.27 $		5 546.27 $
Pétrole Pagé	29 786.79 $	33 538.55 $	20 861.62 $	84 186.96 $
Pièces d'auto Léon Grenier		1 286.88 $		1 286.88 $
Pièces d'auto Rivière-Rouge	2 468.65 $	7 642.05 $	1 476.44 $	11 587.14 $
SG Excavation			310.43 $	310.43 $
Salaires et remises gouvernementales	57 744.28 $	50 767.48 $	65 680.56 $	174 192.32 $
Sébastien Gordon	297.12 $	656.07 $		953.19 $
Services de paie Desjardins	220.77 $	208.94 $	240.47 $	670.18 $
Uniroc			18 396.00 $	18 396.00 $
Villemaire Pneus et Mécanique	3 420.21 $		1 404.37 $	4 824.58 $
Visa	2 789.57 $	35.12 $	289.66 $	3 114.35 $
Total	**323 893.31 $**	**121 147.57 $**	**139 737.56 $**	**584 778.44 $**

ADOPTÉE

6.

2024.11.053 **APPROBATION DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER POUR LES MOIS DE SEPTEMBRE ET OCTOBRE 2024**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration ont tous reçu la liste des déboursés et des comptes à payer pour les mois de septembre et octobre 2024.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Martine Labrosse

ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter la liste des déboursés et des comptes à payer pour les mois de septembre et octobre 2024 suivante :

Comptes	**Septembre**	**Octobre**	**Total**
André Séguin		573.93 $	573.93 $
Astus inc.	183.96 $	183.86 $	367.82 $
Bureautique des Trois Vallées	140.89 $	152.44 $	293.33 $
Camion Freightliner Mont-Laurier	13 426.22 $	8 607.88 $	22 034.10 $
CLR Exel Radio	562.81 $	562.81 $	1 125.62 $
Dépanneur l'Essentiel	388.85 $	355.92 $	744.77 $
Éric Martel		260.00 $	260.00 $
Garage Jacques Pelletier		1 006.04 $	1 006.04 $
Groupe environnemental Labrie	9 019.87 $		9 019.87 $
Harnois Énergie	2 754.67 $	5 387.08 $	8 141.75 $
Jacques Séguin		200.20 $	200.20 $
La Capitale	2 343.54 $	2 343.54 $	4 687.08 $
Luc Laurin	21.96 $		21.96 $
Municipalité de La Macaza	700.00 $	700.00 $	1 400.00 $
Municipalité de La Minerve	337.50 $		337.50 $
Pétrole Pagé	30 714.54 $	20 734.36 $	51 448.90 $
Pièces d'auto Léon Grenier	1 028.42 $	345.08 $	1 373.50 $
Pièces d'auto Rivière-Rouge	3 610.17 $	1 729.70 $	5 339.87 $
Salaires et remises gouvernementales	53 812.77 $	53 735.69 $	107 548.46 $
Sébastien Gordon		505.13 $	505.13 $
Services informatiques des Laurentides	66.11 $		66.11 $
Services de paie Desjardins	214.94 $	190.20 $	405.14 $
Uniroc	4 599.00 $	4 741.51 $	9 340.51 $
Villemaire Pneus et Mécanique		23 592.84 $	23 592.84 $
Visa	2 264.73 $	887.82 $	3 152.55 $
Total	**126 190.95 $**	**126 796.03 $**	**252 986.98 $**

ADOPTÉE

7.

2024.11.054 **<u>RÉPARATION ET ENTRETIEN DES BACS ROULANTS</u>**

CONSIDÉRANT QUE les municipalités gèrent déjà la distribution des bacs roulants utilisés pour la collecte des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE l'entente intermunicipale créant la Régie ne précise pas la responsabilité des coûts de réparation et d'entretien de ces bacs;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de préciser la responsabilité inhérente à ce service;

CONSIDÉRANT QUE ce service en est un de proximité;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités possèdent déjà le personnel et l'équipement pour l'offrir;

CONSIDÉRANT QUE, dans l'éventualité où la Régie prendrait à sa charge les coûts de ces services, ils seraient inclus dans les quotes-parts;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gaëtan Castilloux

ET RÉSOLU à l'unanimité

DE préciser que, complémentairement à l'entente intermunicipale créant la Régie, les coûts associés à l'entretien et à la réparation des bacs roulants servant à la collecte des matières résiduelles soient assumés par les municipalités membres de la Régie.

ADOPTÉE

8.

2024.11.055 **PROTOCOLE DE CONTRÔLE DE QUALITÉ DU CONTENU DES BACS**

CONSIDÉRANT QUE le tri à la source des matières résiduelles est la responsabilité des contribuables;

CONSIDÉRANT QUE les efforts d'information, de sensibilisation et d'éducation réalisées depuis plusieurs années ont atteint un maximum de résultats possibles;

CONSIDÉRANT QU'un bac roulant contenant des matières non conformes contamine l'ensemble des autres matières bien triées;

CONSIDÉRANT la volonté des élues d'être équitable envers les contribuables triant bien leurs matières;

CONSIDÉRANT le besoin des municipalités d'avoir des outils complémentaires afin d'augmenter la qualité des matières résiduelles contenues dans les bacs roulants;

CONSIDÉRANT QUE la Régie possède l'expertise pour fournir aux municipalités les informations sur la localisation des sources de contamination des matières résiduelles.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Luc Boisvert

ET RÉSOLU à l'unanimité

D'adopter un protocole de contrôle de qualité du contenu des bacs.

DE diffuser ce protocole aux municipalités membres pour qu'elles puissent l'intégrer à leurs procédures internes.

LEDIT protocole est dispensé de lecture, tous les membres de conseil d'administration en ayant pris connaissance et s'en déclare satisfait.

ADOPTÉE

9.

2024.11.056 **<u>DÉTERMINATION DES TAUX DE TARIFICATION EN LIEN AVEC LE RÈGLEMENT 011-2022 VISANT LA TARIFICATION DES SERVICES</u>**

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement 011-2022 visant la tarification des services;

CONSIDÉRANT que ce règlement prévoie l'adoption de taux de tarifications par résolution.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Guy Gauthier

ET RÉSOLU à l'unanimité

D'adopter les taux de tarification suivants, en lien avec le règlement 011-2022 :

1-Les frais d'administration pour les articles 5.1.1 et 5.1.4 sont de 10%.

2-Les taux pour les éléments de l'article 5.1.2 pour les collectes supplémentaires pour les membres sont les suivants :

3.10 $ par bac de 240 ou 360 litres;

4.65 $ par bac de 1100 litres;

Taux horaire de 160$.

3-Les frais pour la collecte d'un bac sorti en retard sont de 25 $ (*article 5.1.3*);

4- Les taux pour les éléments de l'article 5.2 pour les collectes supplémentaires pour les municipalités non membres, les industries, les commerces ou les institutions sont les suivants :

3.35 $ par bac de 240 ou 360 litres;

5.05 $ par bac de 1100 litres;

Taux horaire de 175 $.

ET que cette tarification entre en vigueur à partir du 1er janvier 2025.

Cette résolution abroge la résolution 2022.09.035. La résolution 2023.09.047 sera également abrogée par la présente après le 31 décembre 2024.

ADOPTÉE

10.

2024.11.057 **<u>CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'ANNÉE 2025</u>**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 597 du code municipal, le conseil d'administration d'une régie se réunit aux époques qu'il détermine par résolution.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gaëtan Castilloux

ET RÉSOLU à l'unanimité

D'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'administration pour l'année 2025, lesquels se tiendront au siège social de la Régie, aux dates et aux heures suivantes :

Le 15 janvier 2025 à 17 h 00;

Le 9 avril 2025 à 17 h 00;

Le 11 juin 2025 à 17 h 00;

Le 10 septembre 2025 à 17 h 00;

Le 10 décembre 2025 à 17 h 00.

ADOPTÉE

11.

2024.11.058 **<u>ADOPTION DE LA GRILLE SALARIALE POUR L'ANNÉE 2025</u>**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 6.1 de la politique de gestion des ressources humaines, le conseil d'administration de la Régie doit adopter annuellement une grille salariale.

CONSIDÉRANT QUE l'indice des prix à la consommation du Québec est actuellement de 1.3 % pour les 12 derniers mois et qu'il affiche une tendance à la hausse;

CONSIDÉRANT la volonté de la Régie de maintenir une bonne relation avec ces employés

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Luc Boisvert

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE la grille salariale suivante, correspondant à une augmentation de 2 %, soit mise en vigueur à partir du 1er janvier 2025.

Grille salariale 2024

		Chauffeur	Majoration Coordonnateur	Mécanicien	Aide-chauffeur
Échelons	1	27.83 $	4.84 $	30.27 $	25.41 $
	2	28.11 $	4.89 $	30.57 $	25.66 $
	3	28.39 $	4.94 $	30.88 $	25.92 $
	4	28.67 $	4.99 $	31.18 $	26.18 $
	5	28.96 $	5.04 $	31.50 $	26.44 $
	6	29.25 $	5.09 $	31.81 $	26.70 $
	7	29.54 $	5.14 $	32.13 $	26.97 $
	8	29.83 $	5.19 $	32.45 $	27.24 $

ADOPTÉE

12.

2024.11.059 **<u>DÉTERMINATION DU TAUX DE COTISATION AU RÉGIME VOLONTAIRE D'ÉPARGNE RETRAITE (RVER)</u>**

CONSIDÉRANT la politique de gestion des ressources humaines en vigueur;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 10 de cette politique, le conseil d'administration de la Régie doit adopter le taux de cotisation au RVER des employés;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de ce même article la cotisation au RVER est assumée à parts égales entre les employés et la Régie.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alain Otto

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le taux de cotisation au régime volontaire d'épargne retraite des employés de la Régie soit de 7% réparti en parts égales entre les employés et la Régie à compter du 1er janvier 2025.

Cette résolution abrogera la résolution 2020.11.060 le premier janvier 2025.

ADOPTÉE

13.

2024.11.060 **FIN DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE DE TRANSBORDEMENT DES MATIÈRES RECYCLABLES INTERVENUE AVEC LE COMPLEXE ENVIRONNEMENTAL DE LA ROUGE**

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale intervenue en janvier 2022 avec le complexe environnemental de la Rouge et visant le transbordement des matières recyclables;

CONSIDÉRANT QUE les opérations de transbordement sont incluses dans l'entente de partenariat avec Éco Entreprises Québec qui débutera en janvier 2025.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Noémie Biardeau

ET RÉSOLU à l'unanimité

DE signifier par la présente, au complexe environnemental de la Rouge, que la Régie désire mettre fin à l'entente intermunicipale visant le transbordement des matières recyclables le 31 décembre 2024.

ADOPTÉE

14.

2024.11.061 **FIN DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE VISANT LA FOURNITURE D'UN SERVICE DE COLLECTE DES PELLICULES PLASTIQUES ET DES STYROMOUSSES**

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale intervenue en septembre 2021 avec le complexe environnemental de la Rouge et visant la fourniture d'un service de collecte des pellicules plastiques et des styromousses;

CONSIDÉRANT QUE les opérations de collecte des pellicules plastiques et des styromousses sont incluses dans l'entente de partenariat avec Éco Entreprises Québec qui débutera en janvier 2025.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Johnny Salera

ET RÉSOLU à l'unanimité

DE signifier par la présente, au complexe environnemental de la Rouge, que la Régie désire mettre fin à l'entente intermunicipale visant la fourniture d'un service de collecte des pellicules plastiques et des styromousses le 31 décembre 2024.

ADOPTÉE

15.

2024.11.062 **<u>ENTENTE INTERMUNICIPALE VISANT LA FOURNITURE D'UN ESPACE DE STOCKAGE ET DE CHARGEMENT DES MATIÈRES RECYCLABLES À DES FINS DE TRANSBORDEMENT INTERVENUE AVEC LE COMPLEXE ENVIRONNEMENTAL DE LA ROUGE</u>**

CONSIDÉRANT QUE le Code municipal du Québec autorise les organismes municipaux à conclure entre eux toutes ententes relatives à leur domaine de compétence;

CONSIDÉRANT QUE l'entente de partenariat intervenue avec Éco Entreprises Québec, qui débutera en janvier 2025, requière un espace de stockage et de chargement des matières recyclables;

CONSIDÉRANT QUE le complexe environnemental de la Rouge possède l'espace et les équipements requis pour répondre aux besoins de la Régie

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Guy Gauthier

ET RÉSOLU à l'unanimité

DE conclure une entente intermunicipale visant la fourniture d'un espace de stockage et de transbordement avec le complexe environnemental de la Rouge.

Et d'autoriser le directeur général à signer pour et au nom de la régie de collecte environnementale de la Rouge ladite entente.

ADOPTÉE

16.

2024.11.063 **APPEL D'OFFRES 2024-01 – CAMION À ORDURES À CHARGEMENT LATÉRAL**

CONSIDÉRANT le plan décennal de renouvellement des camions de collecte;

CONSIDÉRANT QUE ce plan prévoit la mise en service d'un nouveau camion pour l'année 2026;

CONSIDÉRANT QUE les délais de livraison pour ce type d'équipement sont actuellement de plus d'un an.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gaëtan Castilloux

ET RÉSOLU à l'unanimité

D'approuver le document d'appel d'offres 2024-01 – Achats d'un camion 10 roues neuf équipé d'une benne à ordure avec chargement latéral, incluant le devis, tel que présenté par le directeur général.

DE demander des offres pour l'acquisition d'un camion 10 roues neuf équipé d'une benne à ordure avec chargement latéral.

D'autoriser le directeur général à former un comité de sélection pour recevoir et étudier les soumissions reçues. Ce comité fera les recommandations au conseil d'administration quant au choix de l'adjudicataire.

ADOPTÉE

17.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 016-2025 DÉCRÉTANT L'ACHAT D'UN CAMION 10 ROUES ÉQUIPÉ D'UNE BENNE À ORDURE AVEC CHARGEMENT LATÉRAL ET UN EMPRUNT DE 460 000$

Monsieur Luc Boisvert donne un avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement d'emprunt numéro 016-2025 décrétant l'achat d'un camion 10 roues équipé d'une benne à ordure avec chargement latéral et un emprunt de 460 000$

Monsieur Boisvert dépose également le projet de règlement d'emprunt numéro 016-2025 décrétant l'achat d'un camion 10 roues équipé d'une benne à ordure avec chargement latéral et un emprunt de 460 000$

18.

2024.11.064 **<u>VENTE DU CAMION 01 – CAMION À ORDURES STERLING 2007 ÉQUIPÉ D'UNE BENNE À ORDURE AVEC CHARGEMENT ARRIÈRE</u>**

CONSIDÉRANT QUE ce type d'équipement avec chargement arrière ne sera jamais utilisé dans les opérations de la Régie;

CONSIDÉRANT QUE ce camion est encore opérationnel.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Martine Labrosse

ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser le directeur général à vendre ce camion avant la fin de l'année 2024 au meilleur prix possible, pourvu que ce prix de vente soit supérieur à 15 000$.

D'autoriser le directeur général à signer tous les documents nécessaires aux fins de la présente.

ADOPTÉE

19.

2024.11.065 **<u>DÉNEIGEMENT DE LA COUR DU GARAGE DE LABELLE</u>**

CONSIDÉRANT QUE la location du garage du 11301 route 117 à Labelle n'inclut pas le déneigement de la cour;

CONSIDÉRANT les offres reçues :

Déneigement S. Labelle 12 072.38$ incluant les taxes;

9077-2146 Québec Inc (Gaston et Martin Sauriol excavation)

10 922.63$ incluant les taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Noémie Biardeau

ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter l'offre 9077-2146 Québec Inc (Gaston et Martin Sauriol excavation) pour le déneigement du garage situé au 11301 route 117 à Labelle pour l'hiver 2024-2025.

D'autoriser le paiement d'un montant de 10 922.63$, incluant les taxes, pour ce service.

ADOPTÉE

20.

2024.11.066 **<u>DEUXIÈME MODIFICATION AUX PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2024</u>**

CONSIDÉRANT les revenus d'investissement des cinq nouvelles municipalités membres de la Régie;

CONSIDÉRANT des frais d'entretien et de réparation supérieur aux prévisions budgétaires et l'acquisition de l'inventaire de pièces de La Minerve;

CONSIDÉRANT QUE ces modifications n'ont pas d'impact sur les quotes-parts des membres.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Johnny Salera

ET RÉSOLU à l'unanimité

D'adopter les modifications suivantes aux prévisions budgétaires pour l'année 2024 :

POSTE	NOM	MONTANT
01 278 00 000	Contribution des organismes	-70 607 $
59 130 00 000	Fonds réservé ent. et rép. collecte	-21 246 $
01 272 00 000	Vente camion 01	-15 000 $
02 450 00 454	Formation collecte	-600 $
02 130 00 454	Formation administration	-600 $
02 130 00 212	Régime de retraite administration	-150 $
02 130 00 321	Frais de poste administration	-100 $
02 130 00 310	Déplacement administration	100 $
02 130 00 252	CSST administration	150 $
02 450 10 689	Déneigement garage	500 $
02 450 00 995	Réclamation collecte	2 200 $
02 450 10 423	Assurance garage	3 653 $
02 450 00 515	Location collecte	4 700 $
02 450 10 525	Entretien et réparation - collecte	97 000 $

QUE ces modifications n'affectent pas le tableau des versements et les quotes-parts des membres pour l'année 2024.

ADOPTÉE

21.

2024.11.067 **<u>AMÉLIORATION LOCATIVE POUR LE GARAGE DE LABELLE</u>**

CONSIDÉRANT l'entente intervenue avec Uniroc inc. pour la location d'un espace de stationnement et d'entretien pour les camions de la Régie;

CONSIDÉRANT QUE les camions de la Régie sont équipés de systèmes de chauffage pour faciliter le démarrage durant l'hiver;

CONSIDÉRANT QUE ces systèmes demandent une alimentation électrique actuellement absente au garage de Labelle;

CONSIDÉRANT l'exigence d'Uniroc inc. de faire affaire avec un entrepreneur électricien connaissant déjà le système électrique du garage;

CONSIDÉRANT l'offre reçue de cet entrepreneur.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alain Otto

ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter l'offre reçue de GL électricité Automatisation de Saint-Jérôme pour l'installation des équipements requis pour 6 sorties doubles de 20 ampères (12 prises) à l'extérieur du garage de Labelle pour un montant de 7 346.26 $ plus les taxes applicables et selon les détails de l'offre reçue le 6 novembre 2024.

ADOPTÉE

22.

2024.11.068 **<u>NOMINATION À LA PRÉSIDENCE</u>**

CONSIDÉRANT QUE la régie doit nommer un président ou une présidente parmi ses membres;

CONSIDÉRANT QUE le mandat à la présidence arrivera à échéance à la fin de l'année.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé monsieur Luc Boisvert

ET RÉSOLU à l'unanimité

DE nommer monsieur Yves Bélanger à titre de président de la régie de collecte environnementale de la Rouge pour une durée renouvelable automatiquement de 1 an à compter du 1er janvier 2025.

ADOPTÉE

23.

2024.11.069 **NOMINATION À LA VICE-PRÉSIDENCE**

CONSIDÉRANT QUE la régie doit nommer un vice-président ou une vice-présidente parmi ses membres;

CONSIDÉRANT QUE le mandat à la vice-présidence arrivera à échéance à la fin de l'année.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Martine Labrosse

ET RÉSOLU à l'unanimité

DE nommer madame Francine Létourneau à titre de vice-présidente de la régie de collecte environnementale de la Rouge pour une durée renouvelable automatiquement de 1 an à compter du 1er janvier 2025.

ADOPTÉE

24.

PÉRIODE DE QUESTIONS

25.

2024.11.070 **LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

L'ordre du jour ayant été épuisé,

Il est proposé par monsieur Alain Otto

Que la séance ordinaire du conseil d'administration de la régie de collecte environnementale de la Rouge du 13 novembre 2024 soit levée à 17h34.

ADOPTÉE

LE PRÉSIDENT	LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER
_____	_____
Monsieur, Yves Bélanger	Monsieur André Séguin